

MAIRIE DE BRUNIQUÉL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 JUIN 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme Christiane SOULIÉ, Maire

Etaient présents :

MM. SOULIÉ BASSE CÔME CAVALLI ARMAND COMBALBERT DAURE POURRIOT BOSC DANGLA MERCIÉ SOLEIL

Absent excusé :

Mme DANGLA

Absents non excusés :

M. BOSC

Mme DAVOULT

Secrétaire de séance :

Monsieur MERCIÉ Christian

Objet : Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement d'activité saisonnière

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison de l'accroissement d'activité saisonnière liée à l'accueil du public dans les châteaux appartenant à la commune de Bruniquel, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget 2021.

Période : du 15 juin au 14 décembre 2021.

Nombre d'emploi : 1

Grade : adjoint du patrimoine territorial

Nature des fonctions : agent d'accueil aux châteaux de Bruniquel

Temps de travail hebdomadaire : 35h.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 332 en référence au 1er échelon du grade d'adjoint du patrimoine territorial.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité

- Acceptent les propositions ci-dessus ;
- Chargent le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes à l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Objet : Prise en charge des transports scolaires 2021/2022

En ce qui concerne les transports scolaires et compte tenu que les années précédentes la Commune prenait à sa charge la totalité de la participation des parents d'élèves de la Commune, Mme le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision pour l'année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de prendre en charge pour l'année scolaire 2021/2022 la totalité des sommes dues par les parents de la Commune y compris dans le cadre du regroupement pédagogique pour le trajet "domicile école". La dépense est inscrite au budget et le versement sera effectué dans les formes réglementaires après mise en recouvrement par la Région.

Objet : Aliénation d'une partie du chemin rural de Camis Haut à Cabéou au profit de la SCI CM2F

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de la SCI CM2F (représentée par Monsieur RAFAILLAC Francis) d'acquérir une partie du chemin rural de Camis Haut à Cabéou et une partie du chemin rural de Gardes à Camis Haut qui traversent sa propriété. En contre-partie, il s'engage à vendre à la Commune une partie de ses parcelles A 115 et A 111 afin de pouvoir créer un nouvel accès entre le chemin rural de Camis au chemin rural de Camis Haut à Cabéou (pour cette transaction une délibération sera prise ultérieurement).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'aliéner une partie du chemin rural de Camis Haut à Cabéou au profit de la SCI CM2F (représentée par Monsieur RAFAILLAC Francis),
- Que les frais inhérents à cette seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, commissaire enquêteur, notaire),
- De réaliser une enquête publique par un commissaire enquêteur,
- De mandater Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à l'enquête publique.

Objet : Aliénation d'une partie du chemin rural des Toilets au profit de Monsieur DARNIS Christophe

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur DARNIS Christophe d'acquérir une partie du chemin rural des Toilets qui traverse sa propriété. En contrepartie, il s'engage à vendre à la Commune la parcelle F 304 (pour cette transaction une délibération sera prise ultérieurement).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'aliéner une partie du chemin rural des Toilets au profit de Monsieur DARNIS Christophe,
- Que les frais inhérents à cette seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, commissaire enquêteur, notaire),
- De réaliser une enquête publique par un commissaire enquêteur,
- De mandater Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à l'enquête publique.

Objet : Recours aux contrats aidés CAE-CUI dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 19 avril 2019, le Conseil Municipal approuvé le recours aux contrats aidés CAE-CUI dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences comme suit :

- 1 agent administratif à la Mairie de 24 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois renouvelable sous conditions dans la limite des 24 mois.
- 3 agents d'accueil aux châteaux (2 à 24 heures et 1 à 35 heures) pour une durée de 12 mois renouvelable sous conditions dans la limite de 24 mois.
- 3 agents d'entretien au service technique (2 à 24 heures, 1 à 32 heures) pour une durée de 12 mois renouvelable sous condition dans la limite de 24 mois.

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que vu la nouvelle réglementation en vigueur relative aux contrats aidés et les besoins de la commune, il convient de modifier le nombre et les plannings des agents en parcours emploi compétence.

- 1 agent administratif à la Mairie de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois renouvelable sous conditions dans la limite de 24 mois.
- 2 agents d'accueil aux châteaux (2 à 24 heures) dont un d'une durée de 12 mois renouvelable sous conditions sous conditions dans la limite de 24 mois et un d'une durée de 9 mois renouvelable sous conditions dans la limite de 18 mois.
- 3 agents d'entretien au service technique (1 à 28 heures, 2 à 24 heures, dont un doit passer à 20 heures en fin de contrat d'un agent) pour une durée de 12 mois renouvelable sous condition dans la limite de 24 mois.
- De fixer la rémunération sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures effectué.
- d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions, contrats et tous documents s'y rapportant.

Objet : Création d'un marché communal

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'absence d'avis de la Chambre d'Agriculture et du Syndicat des Commerçants non Sédentaires dans le délai d'un mois,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de créer un marché communal le samedi matin durant les mois de juillet, août et septembre,
- décide de ne pas mettre en place de droit de place, les emplacements seront donnés à titre gratuit,
- charge M. le maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

Objet : Don d'objet sur les produits du stock des châteaux

Madame le Maire informe l'ensemble des membres présents qu'il est possible de faire des dons sur les objets en vente aux châteaux, afin de pallier à certaines demandes de lots et autres legs. Après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire, les Conseillers Municipaux présents débattent de la pertinence de cette démarche.

A la majorité, le Conseil Municipal approuve les dons sur le stock d'objets en vente aux châteaux. Cette décision sera portée à la connaissance du régisseur de recettes des châteaux.

Ces dons apparaîtront sur une comptabilité annexe de la régie des châteaux pour une prise en compte lors de l'arrêté annuel des comptes.

Objet : Plan de financement étude de diagnostic église de Saint Maffre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de peintures à l'église de Saint Maffre sont momentanément interrompus, suite à l'apparition d'humidité sur les travaux déjà réalisés. L'architecte du patrimoine demande à la commune de Bruniquel de procéder à une étude de diagnostic sur l'ensemble de l'édifice religieux afin de connaître l'origine de ce problème.

Madame le Maire expose aux membres présents des demandes de subvention ont été faites auprès du Conseil Départemental, de la Fondation du Patrimoine, de la Région Occitanie et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il convient afin de compléter le dossier de demande de subvention de Direction Régionale des Affaires Culturelles de réaliser un plan de financement.

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à la l'unanimité des membres présent, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement suivant :

Montant estimé de l'étude : 4 840 €

Subvention DRAC 1 936 €

Subvention Conseil Régional : en cours d'instruction

Subvention Conseil Départemental : en cours d'instruction

Subvention Fondation du Patrimoine : en cours d'instruction

Autofinancement de la commune : 2904 €

- Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

Questions diverses

- Organisation du planning des bureaux de vote pour les élections des dimanche 20 et 27 juin 2021.